

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE DU VENDREDI 24 JUILLET 2020
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUÉRET

Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet à seize heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à la salle polyvalente de Saint-Sulpice-le-Guérétois, Mmes et MM. les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : M. Guy ROUCHON, Mmes Mireille FAYARD, Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Céline BOUVIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Claude ROUET, Mme Marie-France DALOT, Mmes Marie-Françoise FOURNIER, Corinne TONDUF, M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Olivia BOULANGER, MM. Henri LECLERE, Ludovic PINGAUD, Mme Françoise OTT, M. Eric CORREIA, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Benoît LASCÔUX, Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD, suppléante de M. Dominique VALLIERE ; MM. Alain MOREAU, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Céline BOUVIER, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Corinne TONDUF, M. Thierry BAILLIET à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Eric BODEAU, M. Philippe BAYOL à M. Guy ROUCHON.

Était excusée : Mme Marie COMBEAUD.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 7

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres votants : 55

1- DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Rapporteur : M. le Président

1-1- CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERIEURES ET DES GROUPES DE TRAVAIL (DELIBERATION N°53BIS/20)

Suite à l'installation du Conseil Communautaire, le 10 juillet courant et à l'élection des Vice-Présidents, **après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **décident de créer les commissions intérieures de travail et d'études suivantes :**
 - **commission « Développement économique et enseignement supérieur »**
 - **commission « Transition énergétique, développement durable et Agenda 21 »**
 - **commission « Transports et mobilité »**
 - **commission « Finances »**
 - **commission « Eau, assainissement, gestion des eaux pluviales urbaines et de la GEMAPI »**
 - **commission « Logement et habitat »**
 - **commission « Urbanisme »**
 - **commission « Travaux »**
 - **commission « Tourisme et sports nature »**
 - **commission « Lecture publique »**
 - **commission « Développement local collaboratif »**
 - **commission « Pôles de santé, action sociale, insertion sociale par l'économie et économie sociale et solidaire »**
 - **commission « Attractivité et petite enfance »**
- **décident de leur composition comme suit, pour ce qui concerne les conseillers communautaires.**

Il est précisé que ces commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux des communes membres, à l'exception des commissions « Finances », « Travaux » et « Développement économique et enseignement supérieur ».

- **commission « Développement économique et enseignement supérieur » :**

	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Conseillers communautaires	M.	AUGER	Pierre	Sainte-Feyre
	M.	BARBAIRE	Jean-Luc	Saint-Vaury
	M.	BARNAUD	François	Saint-Fiel
	Mme	BOULANGER	Olivia	Guéret
	M.	BRUNATI	Gilles	Guéret
	Mme	FAYARD	Mireille	Ajain
	Mme	FERREIRA DE MATOS	Véronique	Guéret
	M.	GUERIDE	Patrick	Saint-Sulpice-le-Guérétois
	M.	LASCOUX	Benoît	Guéret
	M.	MARTIAL	Jean-Luc	Sainte-Feyre
	M.	PONSARD	Philippe	Savennes
	M.	ROUGEOT	Patrick	Saint-Léger-le-Guérétois
	Mme	TONDUF	Corinne	Guéret
	Mme	VADIC	Véronique	Guéret
	Mme	VALENT-GIRAUD	Fabienne	Saint-Sulpice-le-Guérétois
	M.	VIENNOIS	Guillaume	Guéret
Mme	ZAPATA	Annie	La Saunière	

- **commission « Transition énergétique, développement durable et Agenda 21 »**

	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Conseillers communautaires	M.	AUGER	Pierre	Sainte-Feyre
	M.	BARNAUD	François	Saint-Fiel
	Mme	BONNIN-GERMAN	Delphine	Guéret
	Mme	BOURDIER	Sylvie	Guéret
	Mme	DALOT	Marie-France	Glénic
	Mme	DUPEUX	Viviane	Anzême
	Mme	FOURNIER	Marie-Françoise	Guéret
	Mme	GODARD	Patricia	Sainte-Feyre
	M.	LECLERE	Henri	Guéret
	M.	LECRIVAIN	Jean-Pierre	Jouillat
	M.	MARTIAL	Jean-Luc	Sainte-Feyre
	M.	PINGAUD	Ludovic	Guéret
	M.	PONSARD	Philippe	Savennes
	M.	SAUVAGE	Michel	Saint-Laurent
	M.	VELGHE	Jacques	Saint-Christophe
M.	VIENNOIS	Guillaume	Guéret	

- **commission « Transports et mobilité »**

	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Conseillers communautaires	M.	BAILLIET	Thierry	Guéret
	M.	BARBAIRE	Jean-Luc	Saint-Vaury
	M.	BARNAUD	François	Saint-Fiel
	M.	BODEAU	Eric	Saint-Sulpice-le-Guérétois
	Mme	BOURDIER	Sylvie	Guéret
	M.	BRIGNOLI	Jean-Paul	Peyrabout
	Mme	COMMERGNAT	Corinne	Saint-Fiel
	Mme	ELIE	Michèle	Saint-Silvain-Montaigut
	M.	LECRIVAIN	Jean-Pierre	Jouillat
	M.	MARTIAL	Jean-Luc	Sainte-Feyre
	M.	ROUGEOT	Patrick	Saint-Léger-le-Guérétois
	Mme	TONDUF	Corinne	Guéret
	Mme	VALENT-GIRAUD	Fabienne	Saint-Sulpice-le-Guérétois
	M.	VALLES	François	Guéret

- **commission « Finances »**

	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Conseillers communautaires	M.	BARBAIRE	Jean-Luc	Saint-Vaury
	M.	BARNAUD	François	Saint-Fiel
	M.	BIDAN	Xavier	Saint-Victor-en-Marche
	M.	BODEAU	Eric	Saint-Sulpice-le-Guérotois
	Mme	BOUVIER	Celine	Bussière-Dunoise
	M.	BRUNATI	Gilles	Guéret
	M.	CLEDIERE	Alain	Saint-Laurent
	Mme	DALOT	Marie-France	Glénic
	Mme	DUPEUX	Viviane	Anzême
	Mme	FOURNIER	Marie-Françoise	Guéret
	M.	GARGADENNEC	Erwan	Guéret
	Mme	LAVERDAN-CHIOZZINI	Elisabeth	Sainte-Feyre
	M.	LEFEBRE	Bernard	La Brionne
	Mme	OTT	Françoise	Guéret
	M.	ROUET	Jean-Claude	Gartempe
	M.	ROUGEOT	Patrick	Saint-Léger-le-Guérotois
M.	VALLES	François	Guéret	
M.	VELGHE	Jacques	Saint-Christophe	

- **commission « Eau, assainissement, gestion des eaux pluviales urbaines et de la GEMAPI »**

	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Conseillers communautaires	M.	AUCOUTURIER	Alex	Saint-Yrieix-les-Bois
	M.	AUGER	Pierre	Sainte-Feyre
	M.	BAYOL	Philippe	Saint-Vaury
	Mme	FOURNIER	Marie-Françoise	Guéret
	M.	LAVAUD	Christophe	Bussière-Dunoise
	M.	LECLERE	Henri	Guéret
	M.	LECRIVAIN	Jean-Pierre	Jouillat
	M.	MOREAU	Alain	Montaigut-le-Blanc
	M.	ROUCHON	Guy	Ajain
	M.	ROUET	Jean-Claude	Gartempe
	M.	SAUVAGE	Michel	Saint-Laurent
	M.	VALLES	François	Guéret
	M.	VALLIERE	Dominique	Mazeirat
	M.	VELGHE	Jacques	Saint-Christophe
	M.	VIENNOIS	Guillaume	Guéret

- **commission « Logement et habitat »**

	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Conseillers communaux	Mme	ADRIEN	Sabine	Guéret
	M.	AUGER	Pierre	Sainte-Feyre
	M.	BAILLIET	Thierry	Guéret
	Mme	BOURDIER	Sylvie	Guéret
	M.	CLEDIERE	Alain	Saint-Laurent
	Mme	ELIE	Michèle	Saint-Silvain-Montaigut
	Mme	FERREIRA DE MATOS	Véronique	Guéret
	Mme	GODARD	Patricia	Sainte-Feyre
	Mme	TONDUF	Corinne	Guéret
	Mme	ZAPATA	Annie	La Saunière

- **commission « Urbanisme »**

	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Conseillers communaux	M.	AUGER	Pierre	Sainte-Feyre
	M.	BAYOL	Philippe	Saint-Vaury
	M.	BRUNATI	Gilles	Guéret
	M.	GUERIDE	Patrick	Saint-Sulpice-le-Guérétois
	Mme	LAVERDAN-CHIOZZINI	Elisabeth	Sainte-Feyre
	M.	LECLERE	Henri	Guéret
	M.	MARTIAL	Jean-Luc	Sainte-Feyre
	M.	MOUTAUD	Christophe	Guéret

- **commission « Travaux »**

	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Conseillers communaux	M.	AUGER	Pierre	Sainte-Feyre
	M.	BARBAIRE	Jean-Luc	Saint-Vaury
	M.	BIDAN	Xavier	Saint-Victor-en-Marche
	M.	BODEAU	Eric	Saint-Sulpice-le-Guérétois
	M.	DUBOSCLARD	Thierry	La Chapelle-Taillefert
	Mme	FOURNIER	Marie-Françoise	Guéret
	M.	GARGADENNEC	Erwan	Guéret
	M.	LASCOUX	Benoît	Guéret
	M.	LECRIVAIN	Jean-Pierre	Jouillat
	M.	MARTIAL	Jean-Luc	Sainte-Feyre
	M.	MOUTAUD	Christophe	Guéret
	M.	SAUVAGE	Michel	Saint-Laurent

- **commission « Tourisme et sports nature »**

	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Conseillers communaux	Mme	ADRIEN	Sabine	Guéret
	M.	BAILLIET	Thierry	Guéret
	M.	BARBAIRE	Jean-Luc	Saint-Vaury
	Mme	BONNIN-GERMAN	Delphine	Guéret
	M.	BRUNATI	Gilles	Guéret
	M.	LECLERE	Henri	Guéret
	M.	LECRIVAIN	Jean-Pierre	Jouillat
	M.	LEFEVRE	Bernard	La Brionne
	M.	MARTIAL	Jean-Luc	Sainte-Feyre
	M.	PINGAUD	Ludovic	Guéret
	M.	ROUCHON	Guy	Ajain
	M.	SAUVAGE	Michel	Saint-Laurent

- **commission « Lecture publique »**

	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Conseillers communaux	M.	BRIGNOLI	Jean-Paul	Peyrabout
	Mme	LAVERDAN-CHIOZZINI	Elisabeth	Sainte-Feyre
	Mme	BOUVIER	Céline	Bussière-Dunoise
	M.	BRUNATI	Gilles	Guéret
	Mme	COMBEAUD	Marie	Guéret
	Mme	COMMERGNAT	Corinne	Saint-Fiel
	Mme	MARTIN	Armelle	Saint-Vaury
	M.	MOREAU	Alain	Montaigut-le-Blanc
	M.	ROUGEOT	Patrick	Saint-Léger-le-Guéretois

- **commission « Développement local collaboratif »**

	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Conseillers communaux	M.	AUCOUTURIER	Alex	Saint-Yrieix-les-Bois
	M.	AUGER	Pierre	Sainte-Feyre
	M.	BARNAUD	François	Saint-Fiel
	Mme	BOIRON	Célia	Saint-Eloi
	M.	BRIGNOLI	Jean-Paul	Peyrabout
	M.	BRUNATI	Gilles	Guéret
	Mme	COMBEAUD	Marie	Guéret
	Mme	FERREIRA DE MATOS	Véronique	Guéret
	M.	LASCOUX	Benoît	Guéret
	M.	PONSARD	Philippe	Savennes

- **commission « Pôles de santé, action sociale, insertion sociale par l'économie et économie sociale et solidaire »**

	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Conseillers communautaires	Mme	ADRIEN	Sabine	Guéret
	M.	BARNAUD	François	Saint-Fiel
	M.	BODEAU	Eric	Saint-Sulpice-le-Guérétois
	Mme	BOIRON	Celia	Saint-Eloi
	Mme	BOULANGER	Olivia	Guéret
	Mme	BOURDIER	Sylvie	Guéret
	Mme	FAYARD	Mireille	Ajain
	Mme	GODARD	Patricia	Sainte-Feyre
	Mme	LAVERDAN-CHIOZZINI	Elisabeth	Sainte-Feyre
	Mme	MARTIN	Armelle	Saint-Vaury
	Mme	OTT	Françoise	Guéret
	M.	VALLES	François	Guéret
	Mme	ZAPATA	Annie	La Saunière

- **commission « Attractivité et petite enfance »**

	Civilité	Nom	Prénom	Commune
Conseillers communautaires	M.	AUCOUTURIER	Alex	Saint-Yrieix-les-Bois
	M.	BIDAN	Xavier	Saint-Victor-en-Marche
	Mme	DALOT	Marie-France	Glénic
	Mme	FAYARD	Mireille	Ajain
	Mme	GODARD	Patricia	Sainte-Feyre
	M.	GUERIDE	Patrick	Saint-Sulpice-le-Guérétois
	Mme	MARTIN	Armelle	Saint-Vaury
	Mme	TONDUF	Corinne	Guéret

- **autorisent M. le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.**

1-2- CREATION D'UNE CONFERENCE DES MAIRES (DELIBERATION N°54/20)

Cf. loi n° 2019 -1461 du 27 décembre 2019.

Cf. article L5211-11-3 du CGCT.

La conférence des Maires se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **décident de créer la Conférence des Maires de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,**

- **prennent acte de sa composition comprenant le Président de la Communauté d'Agglomération et les Maires des communes membres.**

1-3- CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) (DELIBERATION N°55/20)

Cf. article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **désignent les membres de la CLECT, issus des Conseils Municipaux, comme suit :**
 - **Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.**
 - **Monsieur le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en charge des finances.**
 - **Monsieur le Maire d'Ajain ou son représentant.**
 - **Madame la Maire d'Anzême ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de La Brionne ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Bussière-Dunoise ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de La Chapelle-Taillefert ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Gartempe ou son représentant.**
 - **Madame la Maire de Glénic ou son représentant.**
 - **Madame la Maire de Guéret ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Jouillat ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Mazeirat ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Montaigut-le-Blanc ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Peyrabout ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Sainte-Feyre ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Saint-Christophe ou son représentant.**
 - **Madame la Maire de Saint-Eloi ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Saint-Fiel ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Saint-Laurent ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Saint-Léger-le-Guérotois ou son représentant.**
 - **Madame la Maire de Saint-Silvain-Montaigut ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Saint-Sulpice-le-Guérotois ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Saint-Vaury ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Saint-Victor-en-Marche ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Saint-Yrieix-les-Bois ou son représentant.**
 - **Madame la Maire de La Saunière ou son représentant.**
 - **Monsieur le Maire de Savennes ou son représentant.**

1-4- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ÉLECTION DES MEMBRES (DELIBERATION N°56/20)

Cf. articles L 1414-2; L. 1411-5 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 décidant d'une part, de fixer les conditions de dépôt des listes des candidats pour siéger au sein de ladite commission et proposant d'autre part, que la commission

des marchés publics en procédure adaptée (MAPA) soit constituée des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant la liste ci-dessous, transmise au Secrétariat Général, conformément à ladite délibération :

TITULAIRES

Mme DALOT Marie-France

M. Jean-Luc BARBAIRE

M. Eric BODEAU

M. Xavier BIDAN

M. Philippe PONSARD

SUPPLEANTS

Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI

M. Benoît LASCoux

Mme Michèle ELIE

M. Patrick GUERIDE

M. Jean-Paul BRIGNOLI

Une seule liste a été présentée, en conséquence, les nominations prendront effet immédiatement dans l'ordre de ladite liste dont il sera donné lecture par M. le Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **prennent acte de l'entrée en vigueur de la nomination des membres élus titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, en application de l'article L 2121-21 du CGCT,**
- **décident que la commission des Marchés Publics en Procédure Adaptée (MAPA) sera constituée des membres de la Commission d'Appel d'Offres.**

1-5- SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT et DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES : COMPOSITION DES CONSEILS D'EXPLOITATION (DELIBERATION N°57/20)

Lors du Conseil Communautaire du 21 novembre 2019, il a été décidé :

- la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public de l' « eau »,
- la création d'une régie unique dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation des services publics de l' « assainissement », et de la « gestion des eaux pluviales urbaines »,
- de fixer la date de création de ces régies au 1^{er} janvier 2020,
- d'approuver les statuts de ces régies.

Chacune de ces deux régies dispose d'un Conseil d'Exploitation.

Chaque Conseil d'Exploitation délibère sur les affaires relatives au fonctionnement courant de la Régie et à l'exploitation de ses services, pour lesquelles le Conseil

Communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision, ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par un texte ou par les statuts.

Il est obligatoirement consulté par le Président de la Communauté sur toutes les questions d'ordre général intéressant l'administration et le fonctionnement de la régie.

Il peut décider de créer des commissions afin de préparer ses travaux.

Il présente au Président de la Communauté d'Agglomération toute proposition utile.

Le Conseil d'Exploitation est informé par le Directeur de la Régie du fonctionnement courant des services de la Régie.

Selon les statuts de chacune de ces régies, les représentants de la Communauté d'Agglomération doivent détenir la majorité des sièges du Conseil d'Exploitation.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie est composé de 26 membres avec voix délibératives :

- le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,
- les Maires ou leurs représentants, des 25 communes membres.

Les règles d'inéligibilité et d'incompatibilité des membres du Conseil d'Exploitation sont fixées par les articles R 2221-7, R 2221-8 et R 2221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tout membre du Conseil d'Exploitation doit jouir de ses droits civils et politiques.

Les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés par délibération du Conseil Communautaire sur proposition du Président de la Communauté. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

Les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat de Conseiller Communautaire, mais peuvent, individuellement, être remplacés à tout moment par le Conseil Communautaire sur proposition du Président de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **décident de la composition du Conseil d'Exploitation de la régie pour l'exploitation du service public de l' « eau », comme suit : 26 membres avec voix délibératives, soit :**
 - o **le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,**
 - o **les Maires ou leurs représentants, des 25 communes membres.**
- **décident de la composition du Conseil d'Exploitation de la régie unique dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation des services publics de l' « assainissement », et de la « gestion des eaux pluviales urbaines », comme suit : 26 membres avec voix délibératives, soit :**
 - o **le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,**
 - o **les Maires ou leurs représentants, des 25 communes membres.**
- **autorisent M. le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.**

1-6- CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DES CANDIDATS POUR SIEGER AU SEIN DE LADITE COMMISSION (DELIBERATION N°58/20)

Cf. articles L.1411-5, L.1411-6 et D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Cf. ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 ;

Suite au transfert des compétences « eau », « assainissement » et « gestion des eaux pluviales urbaines » au 1^{er} janvier 2020, les contrats de délégation de service public suivants ont été transférés des communes à la Communauté d'Agglomération :

- Contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif, signé entre la commune de Guéret et la SAUR le 11 décembre 2009 pour une durée de 12 ans,
- Contrat de délégation de service public de l'eau potable, signé entre la commune de Guéret et la SAUR le 11 décembre 2009 pour une durée de 12 ans,
- Contrat de délégation de service public de l'eau potable, signé entre la commune de Sainte-Feyre et la SAUR le 3 décembre 2018 pour une durée de 9 ans.

Il est rappelé également que la Communauté d'Agglomération a confié par contrat de délégation de service public, le 8 juillet 2013, à la société Atrium la construction et la gestion du crématorium sur la commune d'Ajain, pour une durée de trente ans, à compter du début d'exploitation du crématorium.

Il est proposé de créer une commission de délégation de service public, qui serait constituée pour toute la durée du mandat pour l'ensemble des délégations de service public.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- **d'approuver la création d'une commission de délégation de service public, et ce, pour la durée du mandat,**
- **de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :**
 - **les listes pourront être déposées sous format papier A4 auprès du secrétariat général jusqu'au 29 juillet 2020, à 12h00,**
 - **les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes des 5 titulaires et des 5 suppléants,**
 - **les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir,**
 - **les membres de la commission de Délégation de Service Public seront élus lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.**

1-7- DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES POUR REPRESENTER LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX (DELIBERATION N°59BIS/20)

Cf. articles L 5216-7 IV, L 5711-1 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret désigne ses représentants auprès des syndicats intercommunaux dont le nombre requis pour chaque syndicat est détaillé dans le tableau ci-après.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SYNDICAT MIXTE EVOLIS 23	11 délégués	11 délégués
SYNDICAT MIXTE DORSAL	2 délégués	2 délégués
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE	2 délégués	2 délégués
SYNDICAT MIXTE CONTRAT DE RIVIERE GARTEMPE	4 délégués	4 délégués
SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE MONTLUCON GUERET	1 délégué	1 délégué
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS « NOUVELLE AQUITAINE – MOBILITES »	1 délégué	1 délégué
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE LA CREUSE	6 délégués	6 délégués
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA SAUNIÈRE	16 délégués	8 délégués
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'ARDOUR	6 délégués	3 délégués
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT SEDELLE - CAZINE - BREZENTINE	2 délégués	1 délégué

Il est rappelé que dans le cadre de l'exercice des compétences en matière d'eau et d'assainissement, les communes suivantes adhéraient avant le 1^{er} janvier 2020 à un syndicat intercommunal :

- Anzême, Jouillat et Saint-Fiel au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Creuse, (deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune),
- Ajain, Glénic, La Saunière, Mazeirat, Peyrabout, Saint-Laurent, Savennes, Saint-Yrieix-les-Bois, au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de La Saunière, (deux délégués titulaires et un délégué suppléant par commune),
- Gartempe, Montaigut-le-Blanc et Saint-Silvain-Montaigut pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour, (deux délégués titulaires et un délégué suppléant par commune),
- Anzême, au syndicat mixte Evolis 23 pour la compétence « assainissement » (un délégué titulaire et un délégué suppléant).

Lors de sa réunion du 18 décembre 2019, le Conseil Communautaire avait approuvé la proposition de représentation suivante pour chaque commune membre au syndicat concerné :

- Pour les deux titulaires : le maire de la commune et un élu communautaire d'une commune différente,
- Pour le suppléant : un élu municipal de la commune concernée.

Concernant la représentation de la Communauté d'Agglomération au Syndicat mixte « EVOLIS 23 », il convient de désigner 11 délégués titulaires et 11 suppléants, avec les particularités suivantes :

- ne peut pas être désigné délégué (titulaire ou suppléant), un délégué qui l'est déjà au titre de sa commune (titulaire ou suppléant),
- les 11 délégués siègent au titre de la compétence « déchets »,
- l'un d'entre eux (et son suppléant) siège en plus au titre de la compétence « assainissement » en lieu et place de la commune d'Anzême. Il doit être (ainsi que son suppléant) mentionné à ce titre dans la délibération,
- chaque délégué communautaire dispose de 3 voix.

Il est précisé que Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de procéder au scrutin public pour ces désignations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***décident de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,***
- ***désignent les délégués titulaires et suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret aux Syndicats Intercommunaux indiqués ci-dessus, en lieu et place des communes concernées,***

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SYNDICAT MIXTE EVOLIS 23	<ul style="list-style-type: none"> - M. Patrick ROUGEOT - M. Jean-Luc MARTIAL - M. Eric BODEAU - M. Jacques VELGHE - M. François BARNAUD - Mme Célia BOIRON - Mme Viviane DUPEUX - Mme Marie-Françoise FOURNIER - M. Christophe MOUTAUD - M. Alain MOREAU - Mme Sylvie BOURDIER 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Armelle MARTIN - Mme Patricia GODARD - M. Patrick GUERIDE - Mme Marie-France DALOT - M. Henri LECLERE - M. Thierry DUBOSCLARD - M. Franck ROUSSILLAT - M. Jonathan WEINBERG - M. François VALLES - M. Guy ROUCHON - M. Gilles BRUNATI
Au titre de la compétence « assainissement »	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Viviane DUPEUX 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Franck ROUSSILLAT
SYNDICAT MIXTE DORSAL	<ul style="list-style-type: none"> - M. François BARNAUD - M. Henri LECLERE 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Célia BOIRON - M. Philippe PONSARD
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE	<ul style="list-style-type: none"> - M. Jacques VELGHE - M. Christophe MOUTAUD 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Michel SAUVAGE - M. Henri LECLERE
Commission consultative paritaire	<ul style="list-style-type: none"> - M. Gilles BRUNATI 	
SYNDICAT MIXTE CONTRAT DE RIVIERE GARTEMPE	<ul style="list-style-type: none"> - M. Jacques VELGHE - M. Pierre AUGER - M. Xavier BIDAN - M. Jean-Paul BRIGNOLI 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Claude ROUET - M. Thierry DUBOSCLARD - Mme Michèle ELIE - M. Alain MOREAU
SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE MONTLUCON GUERET	<ul style="list-style-type: none"> - M. François BARNAUD 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Mireille FAYARD
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS « NOUVELLE AQUITAINE –MOBILITES »	<ul style="list-style-type: none"> - M. Patrick ROUGEOT 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE LA CREUSE	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Viviane DUPEUX - M. Jacques VELGHE - M. Jean-Pierre LECRIVAIN - M. Jean-Paul BRIGNOLI - M. François BARNAUD - M. Philippe PONSARD 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Gérard HUET - M. Pierre AUGER - M. Denis ELOY - M. Thierry DUBOSCLARD - M. Jérôme CHASSAGNE - Mme Patricia GODARD
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA SAUNIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> - M. Guy ROUCHON - Mme Viviane DUPEUX - Mme Marie-France DALOT - M. Pierre AUGER - Mme Annie ZAPATA - M. Jean-Luc MARTIAL - M. Dominique VALLIERE - M. François BARNAUD - M. Jean-Paul BRIGNOLI - M. Gilles BRUNATI - M. Alain CLEDIERE - M. Jacques VELGHE - M. Philippe PONSARD - Mme Corinne COMMERNAT - M. Alex AUCOUTURIER - M. Michel SAUVAGE 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Pierre GODEFROY - M. Julien CHEBANCE - M. Frédéric GUILLOT - Mme Joëlle BIARD - Mme Monique RAPISSAT - Mme Martine COUTURAS - M. Bruno DALBY - M. Frédéric BOUYERON

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'ARDOUR	- M. Philippe BAYOL - M. Jean-Claude ROUET - M. Alain MOREAU - M. Jacques VELGHE - Mme Michèle ELIE - Mme Célia BOIRON	- M. Michel PASTY - Mme Ludivine CHATENET - M. André Jacky GALATEAU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT SEDELLE - CAZINE - BREZENTINE	- M. Jean-Luc BARBAIRE - Mme Armelle MARTIN	- M. Philippe BAYOL

- **autorisent M. le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.**

1-8- DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES POUR REPRESENTER LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET AUPRES D'ORGANISMES EXTERIEURS (DELIBERATION N°60/20)

Cf. article L. 2121-21 du CGCT.

La Communauté d'Agglomération dispose de représentants au sein des organismes extérieurs dont le nombre requis pour chaque organisme est détaillé dans le tableau ci-après.

ORGANISMES EXTERIEURS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ADCF	1 délégué	1 délégué
GROUPE REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DE L'ARS	1 délégué	1 délégué
SEM MAISON NOUVELLE AQUITAINE	1 délégué	1 délégué
LIMOUSIN ACTIF	1 délégué	1 délégué
INITIATIVE CREUSE GARTEMPE	1 délégué	1 délégué
MACEO	1 délégué	1 délégué
OFFICE DE TOURISME DU GRAND GUERET	12 délégués	/
ADRT CREUSE TOURISME	1 délégué	1 délégué
ASSOCIATION DES SITES CULTURELS DE LA CREUSE	1 délégué	1 délégué
FEDERATION NATIONALE DES SCOT	1 délégué	1 délégué
CAUE	1 délégué	1 délégué
CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE GUERET	1 délégué	1 délégué
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE GUERET	1 délégué	1 délégué
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-VAURY	1 délégué	1 délégué
COMITE UNIQUE DE CONCERTATION LEADER	6 délégués	6 délégués
ASSOCIATION « LEADER FRANCE »	1 délégué	/
COMMISSION DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES (CDESI)	1 délégué	1 délégué
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE LA CREUSE	1 délégué	1 délégué
COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES	1 délégué	1 délégué
SYNDICAT DE LA COPROPRIETE RESIDENCE CHARLES DE GAULLE	1 délégué	1 délégué
SYNDICAT DE LA COPROPRIETE RESIDENCE FAYOLLE	1 délégué	1 délégué
ATMO NOUVELLE AQUITAINE	1 délégué	1 délégué
CPIE DES PAYS CREUSOIS	1 délégué	1 délégué
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS NOUVELLE AQUITAINE (CEN)	1 délégué	1 délégué
CNAS	1 délégué	1 délégué

ORGANISMES EXTERIEURS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JULES MAROUZEAU GUERET	1 délégué	1 délégué
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MARTIN NADAUD GUERET	1 délégué	1 délégué
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PIERRE BOURDAN A GUERET	1 délégué	1 délégué
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE JEAN FAVARD A GUERET	1 délégué	1 délégué
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL LOUIS GASTON ROUSSILLAT DE SAINT-VAURY	1 délégué	1 délégué
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LOUIS DURAND DE SAINT-VAURY	1 délégué	1 délégué
CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE	1 délégué	1 délégué
CONSEIL D'ADMINISTRATION « MISSION LOCALE DE LA CREUSE »	1 délégué	/
COMMISSION DE SUIVI DES DOSSIERS FONDATION DU PATRIMOINE	1 délégué	/
GIE LES MONTS DE GUERET	1 délégué	1 délégué
GIP CREUSE HABITAT	1 délégué	/
COMITE D'ETHIQUE DU CREMATORIUM DU GRAND GUERET	2 délégués	2 délégués
SCIC « INNOVILL'AGE »	1 délégué	1 délégué

L'élection des délégués des EPCI à fiscalité propre à des syndicats intercommunaux ou à des organismes extérieurs se déroule en principe à bulletin secret, toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de procéder au scrutin public pour ces désignations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **décident de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,**
- **désignent les représentants suivants de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès des organismes extérieurs tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :**

ORGANISMES EXTERIEURS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ADCF	- M. Eric CORREIA	- M. Patrick ROUGEOT
GROUPE REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DE L'ARS	- Mme Annie ZAPATA	- Mme Olivia BOULANGER
SEM MAISON NOUVELLE AQUITAINE	- M. François BARNAUD	- M. Jean-Luc BARBAIRE
LIMOUSIN ACTIF	- Mme Annie ZAPATA	- M. François BARNAUD
INITIATIVE CREUSE GARTEMPE	- M. François BARNAUD	- M. Benoit LASCOUX
MACEO	- Mme Armelle MARTIN	- M. Pierre AUGER
OFFICE DE TOURISME DU GRAND GUERET	- M. Jean-Luc BARBAIRE - M. Gilles BRUNATI - Mme Viviane DUPEUX - M. Patrick ROUGEOT - M. Jean-Pierre LECRIVAIN - Mme Patricia GODARD - Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI - M. Bernard LEFEVRE - Mme Mireille FAYARD - Mme Corinne COMMERGNAT - M. Henri LECLERE - Mme Corinne TONDUF	-

ORGANISMES EXTERIEURS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ADRT CREUSE TOURISME	- M. Jean-Luc BARBAIRE	- M. Gilles BRUNATI
ASSOCIATION DES SITES CULTURELS DE LA CREUSE	- M. Jean-Luc BARBAIRE	- M. Gilles BRUNATI
FEDERATION NATIONALE DES SCOT CAUE	- M. Jean-Luc MARTIAL	- Mme Marie-Françoise FOURNIER
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE GUERET	- M. Pierre AUGER	- M. Alain CLEDIERE
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-VAURY	- Mme Annie ZAPATA	- Mme Corinne TONDUF
COMITE UNIQUE DE CONCERTATION LEADER & Commission spéciale Communauté d'agglomération du Grand Guéret / Communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche	- Mme Annie ZAPATA	- Mme Armelle MARTIN
ASSOCIATION « LEADER FRANCE »	- M. Eric CORREIA - M. Patrick ROUGEOT - M. Philippe PONSARD - M. François BARNAUD - M. Erwan GARGADENNEC - M. Pierre AUGER	- M. François VALLES - Mme Annie ZAPATA - Mme Viviane DUPEUX - Mme Olivia BOULANGER - M. Jean-Luc MARTIAL - M. Jean-Luc BARBAIRE
COMMISSION DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES (CDESI)	- M. Philippe PONSARD	-
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE LA CREUSE	- M. Jean-Luc BARBAIRE	- M. Pierre AUGER
COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES	- M. François BARNAUD	- Mme Célia BOIRON
SYNDICAT DE LA COPROPRIETE RESIDENCE CHARLES DE GAULLE	- M. Patrick ROUGEOT	- Mme Sylvie BOURDIER
SYNDICAT DE LA COPROPRIETE RESIDENCE FAYOLLE	- M. Eric BODEAU	- Mme Marie-Françoise FOURNIER
ATMO NOUVELLE AQUITAINE	- M. Eric BODEAU	- Mme Marie-Françoise FOURNIER
CPIE DES PAYS CREUSOIS	- M. Pierre AUGER	- Mme Olivia BOULANGER
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS NOUVELLE AQUITAINE (CEN)	- M. Pierre AUGER	- Mme Viviane DUPEUX
CNAS	- M. Jacques VELGHE	- M. Jean-Luc MARTIAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JULES MAROUZEAU GUERET	- M. Alex AUCOUTURIER	- Mme Patricia GODARD
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MARTIN NADAUD GUERET	- Mme Marie-France DALOT	- Mme Célia BOIRON
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PIERRE BOURDAN A GUERET	- Mme Marie-France DALOT	- Mme Célia BOIRON
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE JEAN FAVARD A GUERET	- M. Patrick GUERIDE	- Mme Mireille FAYARD
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL LOUIS GASTON ROUSSILLAT DE SAINT-VAURY	- M. Patrick GUERIDE	- Mme Mireille FAYARD
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LOUIS DURAND DE SAINT-VAURY	- M. Jean-Luc BARBAIRE	- Mme Marie-Françoise FOURNIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE	- M. Jean-Luc BARBAIRE	- Mme Marie-Françoise FOURNIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION	- M. Eric CORREIA	- M. Erwan GARGADENNEC
	- Mme Annie ZAPATA	-

ORGANISMES EXTERIEURS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
« MISSION LOCALE DE LA CREUSE »		
COMMISSION DE SUIVI DES DOSSIERS FONDATION DU PATRIMOINE	- M. Jean-Luc MARTIAL	-
GIE LES MONTS DE GUERET	- M. Eric BODEAU	- M. François BARNAUD
GIP CREUSE HABITAT	- M. Alain CLEDIERE	-
COMITE D'ETHIQUE DU CREMATORIUM DU GRAND GUERET	- M. Guy ROUCHON - Mme Armelle MARTIN	- Mme Mireille FAYARD - Mme Céline BOUVIER
SCIC « INNOVILL'AGE »	- M. François BARNAUD	- Mme Olivia BOULANGER

- **autorisent M. le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.**

2- DIRECTION DEVELOPPEMENT LOCAL COLLABORATIF

- 2-1- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGISTES DE LA CREUSE (GAB23) (DELIBERATION N°61/20).

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

Le gAB23 est une association paysanne de développement de l'agriculture biologique en Creuse, qui aide et soutient les producteurs et les porteurs de projet, à mettre en place et pérenniser leur projet agricole.

Dans le cadre de ses activités, la Quincaillerie a pour objet d'être point d'appui, de facilitation des initiatives locales et de modes de vie durables, tout en proposant au territoire un espace dynamique, transversal et intergénérationnel participant à la redynamisation de la Cité.

Le gAB23 et la Quincaillerie, avec le soutien de l'association Solasol, mettent en service un drive fermier de produits locaux et biologiques (légumes de saison, viande et charcuterie, fromages et les 'petits plus du quotidien'). Cette offre répond pleinement à l'attente de proximité des consommateurs en recherche de contacts de producteurs pour acheter localement.

Il est proposé pour formaliser le partenariat avec l'association "gaB23" de conclure une convention dont le projet est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, Mme Annie ZAPATA ne participant pas au vote, décident :

d'approuver la conclusion de la convention de partenariat avec le groupement des agriculteurs biologistes de la Creuse.

d'autoriser M. le Président à signer ladite convention ainsi que tous actes afférents.

3- FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : M. Eric BODEAU

3-1- EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - AVENANT DE PROLONGATION DE LA DUREE DE L'ACCORD-CADRE RELATIF AU LOT N°2 : SERVICES DE TRANSPORT A LA DEMANDE (DELIBERATION N°62/20)

Aux termes d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) lancée le 21 février 2017 et par délibération n°107/17 du 14 juin 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a autorisé le Président à signer les accords-cadres, ayant pour objet l'exécution d'un service de transport public sur le territoire intercommunal, conclus avec l'entreprise EUROP'VOYAGES 23. Ces accords-cadres étaient allotis de la façon suivante :

Lots	Intitulé des lots	Seuils annuels
1	Ligne régulière urbaine 1	Sans mini ni maxi
2	Services de transport à la demande	avec mini : 10 000 € HT et maxi : 180 000 € HT
3	Transport scolaire	Sans mini ni maxi

Ces accords-cadres d'une durée de 3 ans à compter du 20 août 2017 courent jusqu'au 19 août 2020 inclus.

Ces 3 lots, remis en concurrence en avril dernier, sont actuellement en cours d'analyse et ne pourront être attribués qu'après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Or, des délais incompressibles se sont imposés depuis le lancement de cette consultation :

- report de réception des offres au 22 juin 2020, initialement fixé au 02 juin 2020,
- second tour des élections municipales du 28 juin 2020,
- installation du nouveau Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020,
- création de la nouvelle Commission d'Appel d'Offres inscrite à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020,
- délais de convocation des membres de cette Commission d'Appel d'Offres,
- délai stand-still minimal de 11 jours (*délai conçu pour permettre à un candidat s'estimant lésé de pouvoir introduire un référé pré-contractuel devant le juge administratif*) à respecter en cas de procédure électronique entre la date d'envoi de la notification de rejet aux candidats évincés et la date de signature du marché par l'acheteur (*article R.2182-1 du Code de la Commande Publique*), ce délai n'étant pas exigé lorsque le marché est attribué au seul opérateur économique ayant participé à la consultation (*article R.2182-2 du Code de la Commande Publique*).

La Commission d'Appel d'Offres ne pourra donc pas se réunir dans des conditions suffisamment adaptées pour que la notification du lot n°2 intervienne avant la fin du marché précédent, à savoir au 19 août 2020.

C'est pourquoi, il s'avère nécessaire pour assurer la continuité des services de transport à la demande, d'établir une modification ultérieure au contrat, en application des dispositions prévues par l'article 139.6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Cette modification a pour objet de prolonger la durée de l'accord-cadre en cours, relatif au lot n°2 jusqu'au 30 septembre 2020.

La dépense supplémentaire prévisionnelle maximale (*établie sur la base de septembre 2019*) est appréciée à hauteur de 14 000 € H.T., soit 2.96 % du montant total estimatif 2017 de l'accord-cadre sur sa durée de 3 ans (*hors révision*).

Cette modification au contrat, n'entraînant pas une augmentation supérieure à 5% du montant initial, n'est pas soumise - avant sa signature - à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver l'avenant de prolongation de la durée de l'accord-cadre relatif au lot n° 2 jusqu'au 30 septembre 2020,**
- **d'approuver le projet de modification au contrat ci-annexé,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer cette modification ultérieure (n°1) au contrat en cours, conclu avec la société EUROP'VOYAGES 23, ainsi que tous documents utiles à sa bonne exécution.**

3-2- FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES DELEGUES (DELIBERATION N°63/20)

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du CGCT,

Vu l'article L5211-12 du CGCT qui fixe les modalités de calculs des indemnités de fonction des Présidents d'EPCI et des Vice-Présidents,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 constatant l'élection du Président, des Vice-Présidents (nombre fixé à 14), et des délégués en charge de dossiers particuliers (nombre fixé à 5).

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Les membres du Conseil Communautaire ont la possibilité d'allouer au Président et aux Vice-Présidents une indemnité de fonction, conformément aux articles L5211-12 et R521-4 du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquant à un établissement public doté d'une fiscalité propre. L'indemnisation est destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la collectivité.

Les montants maximaux bruts des indemnités de fonction des élus locaux sont fixés chaque année par décret. Ils sont établis par catégorie de collectivité et par strate de population. Ces indemnités sont calculées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral prévoit une enveloppe indemnitaire globale : enveloppe maximum attribuée pour le versement des indemnités au Président, aux Vice-Présidents et aux Délégués.

Cette enveloppe annuelle est constituée du total des indemnités susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-Présidents en exercice.

L'article R521-1 fixe le montant des indemnités maximales pour les Communautés d'Agglomération comme suit :

Population totale	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	
	Président	Vice-Président
20 000 à 49 999	90	33
50 000 à 99 999	110	44
100 000 à 199 999	145	66
> 200 000	145	72,5

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret appartient à la strate de 20 000 à 49 999 habitants,

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président, des Vice-Présidents et des Délégués comme suit :**
 - **Président : 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**
 - **1er Vice-Président : 33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**
 - **Du 2ème au 14ème Vice-Présidents : 20,57 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**
 - **Délégués ayant reçu une délégation de fonction : 10,29 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**
- **de dire que ces indemnités seront liquidées mensuellement.**

Vu pour être affiché, le 31 juillet 2020, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président
Pour absence et empêchement,
le 1^{er} Vice-Président

Patrick ROUGEOT